

Décision

Générale

colonial

Décision n° 11-109-1905 nommant une commission chargé de recevoir un appareil Clayton à désinfection.

n° 11-109-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 novembre 1905

Numéro JO
n° 109 du 01/12/1905

Date du numéro
1 décembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Attendu qu'il est arrive dans la Colonie deux appareils Clayton à désinfection et qu'un seul à été reçu ;

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Une Commission composée de: MM. le Chef du Service de Santé. Président; Le Chef du Service des Travaux Publics; Le Docteur Lacroix : se réunira sur là convocation de son président, pour recevoir s'il y à lieu le second des appareils Clayton envoyé par le Ministère. Art.2. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ORMIERES.